

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles  
UFI : EG23-009F-H00D-E2M3  
EAN : GTIN 4008455004129  
N° d'ordonnance : 011-12  
Type de produit : Détergent

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs  
Utilisation de la substance/mélange : Produit de nettoyage spécial

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

delta pronatura - Dr. Krauss & Dr. Beckmann KG  
Kurt-Schumacher-Ring 15-17  
63329 Egelsbach  
Germany  
T int+49-(0)6103-4045-0 - F int+49-(0)6103-4045-190

##### Adresse e-mail de la personne compétente:

sds@kft.de

##### Distributeur

delta pronatura France  
165 avenue du Général de Gaulle  
F-33160 Saint Médard en Jalles - France  
T +33 (0)5 47 50 11 17 - F +33 (0)5 47 50 11 29  
[info@delta-pronatura.fr](mailto:info@delta-pronatura.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 2

H225

# Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques	H336
Danger par aspiration, catégorie 1	H304
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3	H412
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque des lésions oculaires graves. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Contient

Mentions de danger (CLP)

Conseils de prudence (CLP)

Fermeture de sécurité pour enfants

Indications de danger détectables au toucher

: Danger

: 1-méthoxy-2-propanol; Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques; Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques; Isotridécane, ramifié; Isotridécane, ramifié

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.  
P331 - NE PAS faire vomir.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.  
P501 - Éliminer le contenu, le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

: Applicable

: Applicable

## 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Composant	
Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
éthanol (64-17-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

# Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques (68920-06-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Isotridécanol, ramifié (69011-36-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
1-méthoxy-2-propanol (107-98-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Alcools en C12-14 éthoxyles (68439-50-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
butanone (78-93-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CE) 918-481-9 (N° REACH) 01-2119457273-39-xxxx	≥ 25 – < 50	Asp. Tox. 1, H304
éthanol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° Index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43-xxxx	≥ 10 – < 20	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques	(N° CAS) 68920-06-9 (N° CE) 920-750-0 (N° REACH) 01-2119473851-33-xxxx	≥ 10 – < 20	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Isotridécanol, ramifié	(N° CAS) 69011-36-5	≥ 5 – < 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Eye Dam. 1, H318
Isotridécanol, ramifié	(N° CAS) 69011-36-5 (N° CE) 500-241-6	≥ 5 – < 10	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412

# Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

1-méthoxy-2-propanol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 107-98-2 (N° CE) 203-539-1 (N° Index) 603-064-00-3	≥ 1 – < 2,5	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
Alcools en C12-14 éthoxyles	(N° CAS) 68439-50-9 (N° CE) 500-213-3 (N° REACH) 01-2119487984-16-xxxx	≥ 0,25 – < 1	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
butanone substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 78-93-3 (N° CE) 201-159-0 (N° Index) 606-002-00-3	≥ 0,1 – < 0,25	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
éthanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° Index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43-xxxx	( 50 ≤ C < 100) Eye Irrit. 2, H319

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Risque d'oedème pulmonaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau bâton.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Danger d'explosion	: Formation possible de mélanges vapeur/air explosifs.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

# Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Protéger le conteneur en arrosant à l'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Ventiliter la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs, aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
----------------------	---

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans le sous-sol. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Couvrir le produit répandu avec un matériau incombustible, p.ex.: sable/terre. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
Autres informations	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Précautions à prendre pour la manipulation. Voir rubrique 7. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
Chaleur et sources d'ignition	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter la chaleur et le soleil direct.
Indications concernant le stockage commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

# Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

<b>Hydrocarbures en C10-C13, n-alcane, iso-alcane, cycliques, &lt;2% d'aromatiques</b>	
<b>UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
Nom local	Polycyclic aromatic hydrocarbons mixtures, particularly those containing benzo[a]pyrene, which are carcinogens
Notes	Skin (Substantial contribution to the total body burden via dermal exposure possible)
Référence réglementaire	DIRECTIVE (EU) 2019/130 (amending Directive 2004/37/EC)
<b>UE - Valeur limite biologique (BLV)</b>	
Nom local	Polycyclic aromatic hydrocarbons mixtures, particularly those containing benzo[a]pyrene, which are carcinogens
BLV	0,5 µg/l Parameter: 1-hydroxypyrene - Medium: urine - Notations: determined after conjugate hydrolysis
Référence réglementaire	SCOEL List of recommended health-based BLVs and BGVs
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Cobalt hydrocarbonyle, en Co
VME (OEL TWA)	0,1 mg/m <sup>3</sup>
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

### éthanol (64-17-5)

<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Alcool éthylique
VME (OEL TWA)	1900 mg/m <sup>3</sup>
VME (OEL TWA) [ppm]	1000 ppm
VLE (OEL C/STEL)	9500 mg/m <sup>3</sup>
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	5000 ppm
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

### 1-méthoxy-2-propanol (107-98-2)

<b>UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
Nom local	1-Methoxypropanol-2
IOEL TWA	375 mg/m <sup>3</sup>
IOEL TWA [ppm]	100 ppm
IOEL STEL	568 mg/m <sup>3</sup>
IOEL STEL [ppm]	150 ppm
Notes	Skin

# Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

<b>1-méthoxy-2-propanol (107-98-2)</b>	
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	1-Méthoxy-2-propanol (Ether méthylique du propylène-glycol) (1-Méthoxypropane-2-ol)
VME (OEL TWA)	188 mg/m <sup>3</sup>
VME (OEL TWA) [ppm]	50 ppm
VLE (OEL C/STEL)	375 mg/m <sup>3</sup>
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	100 ppm
Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016; Décret n° 2019-1487)

<b>butanone (78-93-3)</b>	
<b>UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
Nom local	Butanone
IOEL TWA	600 mg/m <sup>3</sup>
IOEL TWA [ppm]	200 ppm
IOEL STEL	900 mg/m <sup>3</sup>
IOEL STEL [ppm]	300 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Méthyléthylcétone, 2-Butanone (Butanone)
VME (OEL TWA)	600 mg/m <sup>3</sup>
VME (OEL TWA) [ppm]	200 ppm
VLE (OEL C/STEL)	900 mg/m <sup>3</sup>
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	300 ppm
Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016; Décret n° 2019-1487)

### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

<b>éthanol (64-17-5)</b>	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
A long terme - effets systémiques, cutanée	343 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	950 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
A long terme - effets systémiques, orale	87 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	114 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	206 mg/kg de poids corporel/jour
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau douce)	0,96 mg/l



# Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

PNEC aqua (eau de mer)	0,79 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	2,75 mg/l
<b>PNEC (Sédiments)</b>	
PNEC sédiments (eau douce)	3,6 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	2,9 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Sol)</b>	
PNEC sol	0,63 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Orale)</b>	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	0,38 kg/kg de nourriture
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	580 mg/l

<b>Hydrocarbures en C7-C9, n-alcane, iso-alcane, cycliques (68920-06-9)</b>	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
A long terme - effets systémiques, cutanée	773 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	2035 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
A long terme - effets systémiques, orale	699 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	608 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	699 mg/kg de poids corporel/jour

<b>1-méthoxy-2-propanol (107-98-2)</b>	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	553,5 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	183 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	369 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	553,5 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
A long terme - effets systémiques, orale	33 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	43,9 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	78 mg/kg de poids corporel/jour
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau douce)	10 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	100 mg/l
<b>PNEC (Sédiments)</b>	
PNEC sédiments (eau douce)	52,3 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	5,2 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Sol)</b>	
PNEC sol	4,59 mg/kg poids sec
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	100 mg/l



# Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité bien fermées. EN 166. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. EN 340. EN 13034

##### Protection des mains:

Gants de protection résistants aux produits chimiques. EN 374. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants de protection résistants aux produits chimiques	Caoutchouc nitrile	6 (> 480 minutes)	-	3 (> 0.65)	EN ISO 374

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

##### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. La protection respiratoire est à utiliser dans le seul but de maîtriser le risque demeurant lors de tâches brèves, si toutes les mesures pratiquement réalisables visant à la réduction des risques à la source de danger ont été respectées, mise en retrait et/ou aspiration locale, par ex. EN 143

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Appareil respiratoire avec filtre	A/P2	Exposition à court terme	EN 143

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Autres informations:

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après toute manipulation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Couleur : incolore.

# Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Odeur	: Benzène.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif. Formation possible de mélanges vapeur/air explosifs.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: < 10 °C
Température d'auto-inflammation	: Non auto-inflammable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: 1,46 mm <sup>2</sup> /s
Solubilité	: Eau: Partiellement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: ≈ 0,8 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable
Empoussiérage des particules	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Autres propriétés : Tension superficielle, 25.2 mN/m

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant puissant.

# Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

#### Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

ETA CLP (voie orale)	> 8000 mg/kg de poids corporel
----------------------	--------------------------------

#### Isotridécanol, ramifié (69011-36-5)

DL50 orale rat	300 – 2000 mg/kg de poids corporel
----------------	------------------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques (68920-06-9)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
--	--

#### 1-méthoxy-2-propanol (107-98-2)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
--	--

#### butanone (78-93-3)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
--	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

Viscosité, cinématique	1,46 mm <sup>2</sup> /s
------------------------	-------------------------

# Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques (68920-06-9)

CL50 - Poisson [1]	3 – 10 mg/l (96 h; Oncorhynchus mykiss; (méthode OCDE 203))
CE50 - Crustacés [1]	4,6 – 10 mg/l (48 h; Daphnia magna; (méthode OCDE 202))
CE50 72h algues	10 – 30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata; (méthode OCDE 201))

### Isotridécanol, ramifié

CL50 - Poisson [1]	1 – 10 mg/l Cyprinus carpio (carpe commune)
CE50 - Crustacés [1]	1 – 10 mg/l (méthode OCDE 202)
CE50 72h algues	1 – 10 mg/l (méthode OCDE 201)

### Alcools en C12-14 éthoxyles (68439-50-9)

CE50 - Crustacés [1]	0,39 mg/l (48 h; Daphnia magna; EG-Guideline 92/69/EWG)
ErC50 algues	0,41 mg/l (72 h; Pseudokirchnerella subcapitata; (méthode OCDE 201))
NOEC chronique crustacé	0,77 mg/l (21 d; Daphnia magna; USEPA-TSCA; Read-across C12 - C13 alcohol ethoxylate with EO 6.5)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.
------------------------------	--

### Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	80 % (28 d; (méthode OCDE 301F))

### éthanol (64-17-5)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	84 % (20 d)

### Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques (68920-06-9)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	98 % (méthode OCDE 301F)

# Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

<b>Isotridécanol, ramifié (69011-36-5)</b>	
Biodégradation	> 70 % (méthode OCDE 301A)

<b>1-méthoxy-2-propanol (107-98-2)</b>	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	96 % (28 d; (méthode OCDE 301E))

<b>Alcools en C12-14 éthoxyles (68439-50-9)</b>	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	95 % (28 d; (OECD-Méthode 301F))

<b>butanone (78-93-3)</b>	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	98 % (28 d; OECD 301)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants &amp; Huiles</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Non applicable
Potentiel de bioaccumulation	Le produit n'a pas été testé.

<b>éthanol (64-17-5)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	-0,35 (20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.

<b>1-méthoxy-2-propanol (107-98-2)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	< 1 (20 °C; pH 6,8; (méthode OCDE 117))
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.

<b>Alcools en C12-14 éthoxyles (68439-50-9)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.

<b>butanone (78-93-3)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,3 (40 °C; pH 7; (méthode OCDE 117))
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants &amp; Huiles</b>	
Ecologie - sol	Le produit n'a pas été testé.

<b>éthanol (64-17-5)</b>	
Tension superficielle	22,31 mN/m (20 °C)

<b>1-méthoxy-2-propanol (107-98-2)</b>	
Tension superficielle	70,7 mN/m (20 °C; 1 g/L; (méthode OCDE 115))

# Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### Composant

Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
éthanol (64-17-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques (68920-06-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Isotridécanol, ramifié (69011-36-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
1-méthoxy-2-propanol (107-98-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Alcools en C12-14 éthoxyles (68439-50-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
butanone (78-93-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Catalogue européen des déchets. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Ne pas éliminer les emballages sans nettoyage préalable.
Indications complémentaires	: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 07 06 04* - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

# Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

## Fiche de Données de Sécurité






conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Code HP

: HP3 - "Inflammable":  
 — déchet liquide inflammable: déchet liquide ayant un point d'éclair inférieur à 60 °C ou déchet de gazoles, carburants diesel et huiles de chauffage légères dont le point d'éclair est > 55 °C et ≤ 75 °C;  
 — déchet solide ou liquide pyrophorique inflammable: déchet solide ou liquide qui, même en petites quantités, est susceptible de s'enflammer en moins de cinq minutes lorsqu'il entre en contact avec l'air.  
 — déchet solide inflammable: déchet solide qui est facilement inflammable, ou qui peut provoquer ou aggraver un incendie en s'enflammant par frottement.  
 — déchet gazeux inflammable: déchet gazeux inflammable dans l'air à 20 °C et à une pression normale de 101,3 kPa;  
 — déchet hydroréactif: déchet qui, au contact de l'eau, dégage des gaz inflammables en quantités dangereuses;  
 — autres déchets inflammables: aérosols inflammables, déchets auto-échauffants inflammables, peroxydes organiques inflammables et déchets autoréactifs inflammables.  
 HP5 - "Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration": déchet pouvant entraîner une toxicité spécifique pour un organe cible par une exposition unique ou répétée, ou des effets toxiques aigus consécutifs à l'aspiration.  
 HP8 - "Corrosif": déchet dont l'application peut causer une corrosion cutanée.  
 HP14 - "Écotoxique": déchet qui présente ou peut présenter des risques immédiats ou différés pour une ou plusieurs composantes de l'environnement.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>				
UN 1993	UN 1993	UN 1993	UN 1993	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthanol ; Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthanol ; Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques)	Flammable liquid, n.o.s. (ethanol ; Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthanol ; Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthanol ; Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques)
<b>Description document de transport</b>				
UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthanol ; Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques), 3, II, (D/E)	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthanol ; Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques), 3, II	UN 1993 Flammable liquid, n.o.s. (ethanol ; Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics), 3, II	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthanol ; Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques), 3, II	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthanol ; Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques), 3, II
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
3	3	3	3	3
				
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
II	II	II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non



# Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1  
Dispositions spéciales (ADR) : 274, 601, 640C  
Quantités limitées (ADR) : 1L  
Quantités exceptées (ADR) : E2  
Catégorie de transport (ADR) : 2  
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 33  
Panneaux oranges :

33

1993

Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E

#### Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274  
Quantités limitées (IMDG) : 1 L  
Quantités exceptées (IMDG) : E2  
N° FS (Feu) : F-E  
N° FS (Déversement) : S-E

#### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y341  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 353  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L  
Dispositions spéciales (IATA) : A3

#### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1  
Dispositions spéciales (ADN) : 274, 601, 640C  
Quantités limitées (ADN) : 1 L  
Quantités exceptées (ADN) : E2  
Exigences supplémentaires/Observations (ADN) :

#### Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1  
Dispositions spéciales (RID) : 274, 601, 640C  
Quantités limitées (RID) : 1L  
Quantités exceptées (RID) : E2  
Catégorie de transport (RID) : 2  
Numéro d'identification du danger (RID) : 33

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

# Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Code de référence	Applicable sur
3(a)	Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles ; 1-méthoxy-2-propanol ; Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques ; butanone ; éthanol
3(b)	Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles ; Alcools en C12-14 éthoxyles ; 1-méthoxy-2-propanol ; Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques ; Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques ; butanone ; éthanol ; Isotridécanol, ramifié ; Isotridécanol, ramifié
3(c)	Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles ; Alcools en C12-14 éthoxyles ; Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques ; Isotridécanol, ramifié
40.	Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles ; 1-méthoxy-2-propanol ; Hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques ; butanone ; éthanol

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE): Étiquetage du contenu:	
Composant	%
hydrocarbures aliphatiques	≥30%
agents de surface non ioniques	5-<15%

### Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Seveso III Partie I (Catégories de substances dangereuses)	Quantité seuil (tonnes)	
	Seuil bas	Seuil haut
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a et P5b	5000	50000

### 15.1.2. Directives nationales

#### France

#### Maladies professionnelles

Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Révision générale		
2.2	Étiquetage	Ajouté	Substance dangereuse
8.1	DNEL	Ajouté	

# Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

8.1	PNEC	Ajouté	
11.1	ETA CLP (voie orale)	Modifié	
12.	Écotoxicité	Modifié	

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Indications du producteur. Fiches de données de sécurité du fournisseurs.

Service établissant la fiche technique: : KFT Chemieservice GmbH  
Im Leuschnerpark 3  
D-64347 Griesheim

Phone: +49 6155-8981-400  
Fax: +49 6155 8981-500  
SDS Service: +49 6155 8981-522

Personne de contact : Dr. Sonja Fischer

Autres informations : Version(s) 8.00-13.00 n'est pas /ne sont pas disponibles pour cette langue.

# Dr. Beckmann Diable détacheur Lubrifiants & Huiles

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:		
Flam. Liq. 2	H225	Jugement d'experts
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1	H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

KFT SDS EU 02

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.